



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-16-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 9^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre (9-10-2024), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement numéro URB-205-16-2024, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) lors d'une séance ordinaire.

Ce règlement a pour but d'ajouter un certain nombre d'usages commerciaux dans un îlot déstructuré.

Le règlement numéro URB-205-16-2024 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, seule la municipalité de Saint-Michel devra adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Donné à Saint-Michel, ce 16^e jour d'octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Latendresse'.

Amélie Latendresse
Directrice générale et
Greffière-trésorière